

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — Francfort, 3 avril.

M^{me} la duchesse de Leutemberg aurait, s'il faut en croire la *Gazette de Leipsick*, puissamment contribué à la résolution prise par le gouvernement bavarois de mettre un frein aux attaques dirigées contre la Prusse à l'occasion de l'affaire de Cologne. La princesse aurait appelé l'attention du roi sur un passage de l'*Athanasius*, où l'auteur considère comme bâtards les enfans nés de mariages mixtes, et le roi irrité aurait fait appeler M. d'Abel pour lui faire remettre le portefeuille de l'intérieur qu'il tenait par intérim. Depuis le 24, les actes du ministère de l'intérieur sont signés par M. de Sturmer.

— La *Gazette universelle d'Augsbourg*, du 2 avril, annonce que le roi de Naples qui, à bord d'un bateau à vapeur, devait faire une excursion maritime sur les côtes de son royaume, a débarqué inopinément le 14 à Messine. On croit généralement qu'il veut appuyer de sa présence la nouvelle loi sur le recrutement qu'il veut absolument introduire dans cette partie de son royaume.

— Suivant des nouvelles d'Alexandrie du 26 février, une partie des Druses ainsi que toute la population des montagnes qui avoisinent la Caramanie sont en pleine révolte. Ibrahim-Pacha, qui est à Haleb, est malade.

— On écrit de Pesth, 27 mars :

Nous commençons à être plus tranquilles, des secours viennent en masse de tous côtés et les boutiques commencent à se rouvrir. 2300 maisons sont actuellement déjà écroulées (2150 dans les faubourgs seuls); 830 autres ont dû être étançonnées, et des 1200 maisons qui ne soient pas lézardées; on peut juger par là des peines que nous venons d'essuyer.

— On écrit de Berlin 26 mars :

La preuve la plus certaine que les négociations à Rome, ont été sans résultat, c'est le retour prochain de M. Bunsen. Quelques personnes de sa maison sont déjà arrivées. Tout éclaircissement a été rendu impossible par l'exigence obstinée du pape que l'archevêque soit réintégré dans ses fonctions et d'abandonner tout changement au st-père. On assure que le rappel de M. Bunsen a eu lieu sur sa propre demande. On pense que le gouvernement laissera les choses dans leur état actuel, et que loin de céder à Rome, il maintiendra la résolution prise. Ce différend avec le st-siège ne durera probablement pas long-tems, et le départ de notre envoyé laissera plus de chance à l'accomodement par l'intervention d'une grande puissance. (*Frankfurter Journal*.)

ANGLETERRE. — Londres, 5 avril.

Le comte de Durham et sa suite doivent s'embarquer pour le Canada, le 12 ou le 15. (*Standard*.)

— L'activité la plus grande préside aux préparatifs de l'auguste cérémonie du couronnement de S. M. la reine. L'étiquette qui doit être suivie à cette occasion (les formes pour le couronnement d'une reine n'étant pas les mêmes que celles adoptées pour le couronnement d'un roi) fait le sujet des médiations du duc de Norfolk et des autres officiers du noble collège héraldique. On croit que le couronnement de S. M. surpassera en splendeur et en magnificence celui de Georges IV, si célèbre dans les fastes des cérémonies solennelles de notre pays, si l'on en juge par le grand nombre de princes et de nobles étrangers qui doivent y assister.

Pour ajouter plus d'éclat, s'il est possible, à cette importante solennité, le nouvel ordre que le gouvernement a depuis long-tems l'intention de créer en remplacement de l'ordre des Guelphes, dont le roi de Hanovre se trouve aujourd'hui le chef, sera établi, et l'investiture en sera donnée à un certain nombre de chevaliers.

La couronne qui doit ceindre le front de notre jeune reine sera entièrement neuve et faite exprès. Sa forme différera du diadème de couleur qui était orné de pierres de couleur. Les seuls bijoux qui orneront la nouvelle couronne, seront des diamans de la plus belle eau, enchâssés dans un cercle en or, où seront représentés les emblèmes nationaux, entrelacés de feuilles de chêne: la fleur de lys sera tout-à-fait supprimée. Tous les fabricans, marchands et fournisseurs de la couronne sont occupés de la manière la plus

active, à cause des demandes considérables de velours, de brocard de draps d'or, de bijoux et autres articles. (*Morning-Herald*.)

— Une réunion des membres de la conférence a dû avoir lieu le 3, au Foreign-Office, et l'on dit que l'offre faite par le roi de Hollande d'accepter les 24 articles sera refusée et une intimation formelle lui sera faite, de sorte que l'on peut admettre maintenant que les négociations vont être reprises, comme si les 24 articles n'avaient jamais existé. On croit que, de son côté, le roi de Hollande se refusera à traiter sur d'autres bases que les 24 articles. (*Times*.)

Du 6. — La *Gazette de Londres* (journal officiel) de mardi, contient la proclamation officielle sur le couronnement de la reine, qui est fixé au 26 juin prochain, et se fera au palais de Westminster. Cette proclamation nomme une commission composée de cinq membres du conseil privé de S. M. pour recevoir les pétitions et réclamations de ceux des sujets de la reine qui ont des droits ou sont tenus à assister ou à porter service au couronnement, et pour y faire droit.

— Le sceptre d'Angleterre que S. M. tiendra en main pendant la cérémonie du couronnement, sera d'or, la poignée unie, la partie supérieure ornée de fleurons; il aura en longueur 2 pieds 9 1/4 pouces, en circonférence environ 3 pouces à la poignée, 2 1/2 pouces au sommet. Le pommeau du sommet sera orné de rubis, d'émeraudes, de diamans étincelans, et à 5 1/2 pouces au-dessus du manche, il sera damasquiné et incrusté de saphirs. Au sommet il y aura un globe avec une croix.

FRANCE. — Paris, 5 avril.

Un courrier de notre ministre à Bruxelles est arrivé ces jours derniers, chargé de dépêches qui indiquent la résolution prise par le gouvernement belge. Le roi Léopold accepte les 24 articles, sauf révision de tout ce qui concerne la division de la dette, et rectification, sur quelques points, de la délimitation des deux royaumes. Il demande qu'on ouvre de nouvelles conférences pour statuer sur ces réclamations.

Le ministère n'a pas encore fait de réponse, et M. Serrurier fils, auquel son père avait donné cette mission, attend encore à Paris les instructions qu'il était venu demander; cependant il paraît certain que notre gouvernement approuve la conduite de la Belgique et se montre disposé à l'appuyer. M. Sebastiani, qui devait venir en congé à Paris, a été invité à ne pas quitter Londres. (*Constitutionnel*.)

— On écrit d'Alger, 24 mars :

« On a été pendant quelque tems dans une ignorance complète relativement à la mission qu'est venu remplir à Alger le lieutenant d'Achmet. Aujourd'hui on assure que Ben-Aïssa fait au nom de son maître des propositions, dont voici les plus importantes :

» Reddition de Constantine à l'ancien bey, qui y ferait de nouveau sa résidence; à cette condition, Achmet promet de payer les frais de la guerre. Il aurait des représentans à Bone et à Bougie, nous en aurions un à Constantine; ce serait enfin une seconde édition du traité de la Tafna. Malheureusement nous avons lieu de croire que l'on est sur le point de s'entendre; on ne terminera rien néanmoins avant la discussion des crédits supplémentaires.

» La présence d'Abd-el-Kader dans la province contrarie vivement le maréchal-gouverneur, mais il arrive beaucoup de troupes, et la campagne s'ouvrira bientôt. Les faits viennent chaque jour confirmer ce que je vous disais il y a un mois relativement à l'émir; on se prépare toujours comme si l'on s'attendait à une rupture prochaine. Le mauvais vouloir du nouveau sultan est patent; maintenant il empêche les gens de Médéah et autres villes et tribus de venir à Alger: cela est positif. »

Du 7. — *L'Eclaircur de la Méditerranée* arrivé par voie extraordinaire, contient les nouvelles suivantes sur l'occupation de Coleah :

7 Alger, le 29 mars 1838.

» Le 26 nos troupes ont pris possession de Coleah. Elles s'étaient réunies au camp de Zouaves, à Mabelma, d'où elles sont parties

sous la direction du général Rulhière. Un pont de chevalet a été construit sur la rivière de Mazafran, au gué appelé Macta Khéra ; on a établi un blockhaus sur la rive droite pour protéger ce point qui doit être permanent, servir au passage des troupes, et faciliter ainsi les communications entre Coleah et Alger.

» Le général a joint la colonne au gué de Mazafran. Elle s'est mise en marche et a traversé, sans être nullement inquiétée, un pays très-accidenté et où les personnes toujours prêtes à semer l'alarme et à exagérer les dangers, avaient présagé une résistance opiniâtre de la part des Arabes. On est arrivé, sans avoir rencontré un seul homme, presque jusqu'aux portes de Coleah.

» Dès que les habitans ont aperçu nos soldats, ils ont député vers le maréchal les grands de la ville, pour venir protester de leur soumission à l'autorité française. On leur a donné toutes les assurances pour le respect de leur vie et de leurs propriétés ; et la colonne a traversé la ville pour aller occuper les hauteurs qui la dominent à l'ouest. On a aussitôt commencé les travaux pour l'établissement d'un camp. Le soir même, le maréchal rentra à Alger à six heures. Il était parti le matin à cinq heures. Voilà des preuves tout-à-fait rassurantes pour ceux qui croient que la santé du maréchal était affaiblie et qu'il ne pouvait plus avoir l'activité nécessaire pour diriger la colonie.

» Le général Rulhière est rentré à Alger le lendemain ; il a laissé au camp de Coleah les trois bataillons de zouaves du colonel de la Morcière, une compagnie du génie et une batterie d'artillerie.

» L'heureuse issue de cette opération fait concevoir les plus légitimes espérances pour l'occupation de Belida.

» Nos coulougis d'Oued-Zeithoun ont fait une rrazia sur les Ouled-Makhalouf, qui avaient arrêté leurs femmes. Ils leur ont enlevé 64 bœufs, 200 chèvres, 100 moutons et 1 mulet. Le colonel Menne, qui commande le 2^e léger, est occupé en ce moment à établir un camp à Boudonaou, qui commandera toute la partie de nos frontières. Les Coulougis formeront nos avant-postes de ce côté.

» L'armée d'Abd-el-Kader est en partie sortie de Medeah depuis quelques jours, elle est commandée par El-Rarkani, lieutenant de l'émir, et s'est dirigée vers le désert dans le sud-est, où elle aura à combattre plusieurs tribus arabes qui ne veulent pas reconnaître l'autorité d'Abd-el-Kader. Il peut arriver qu'avant peu de tems l'émir se trouve engagé de plusieurs côtés avec des tribus qui refusent de lui payer des contributions.

» L'émir est continuellement préoccupé de son agrandissement ; il demande sans cesse de nouvelles contributions ; mais pendant qu'il s'attache de nouveaux partisans par ses promesses, les plus anciens murmurent contre un joug aussi lourd à porter et regrettent leur indépendance. Dans cet état de choses, la meilleure politique que nous ayons à suivre, est de garantir à tous nos alliés leur indépendance et l'intégrité de leurs habitudes et de leurs mœurs. Ce n'est qu'à cette condition que la plupart des tribus du désert avaient reconnu la souveraineté des Turcs d'Alger. »

— Il est arrivé ce matin un courrier de Saint-Petersbourg aux affaires étrangères. MM. de Barante et St-Aulaire ont été tout de suite à la présidence du conseil. Après une heure de conférence, M. Molé s'est rendu aux Tuileries, où il a été rejoint par M. Pahlen qu'il avait fait prévenir. Les bruits de nouvelles fâcheuses se sont répandus incontinent dans les chancelleries. Nous avons entendus parler à la fois de révolte dans de grands cantonnemens de l'armée russe et d'accidens survenus dans la santé de l'empereur Nicolas.

(Correspondance.)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On nous écrit des frontières de Catalogne en date du 8 mars : « Des rapports officiels de Cagaera, que j'ai sous les yeux, font connaître les faits suivans :

» Une colonne de 3000 fantassins et 50 chevaux, ayant 3 pièces, étant sortie de Solsona, se présenta le 12 au pont de Peramea, aux environs de Gerry, pour faire lever le siège. Cette expédition fut reçue par les carlistes avec le plus grand sang-froid, et après dix heures de combat, culbutée et poursuivie à la baïonnette ; la colonne a eu 88 morts, parmi lesquels le brigadier Vidares qui la commandait, et un très grand nombre de blessés. Des renseignemens positifs lui font porter à 450 les hommes mis hors de combat. Si Tristany eût pu arriver une heure plus tôt, toute la colonne était perdue.

» Le 13, Cagaera ayant appris que le baron de Meer menaçait Ripoll, fut forcé de se porter avec 3000 hommes sur ce point. Mais aux environs de cette place il apprit que le colonel Darchs l'avait abandonnée sans combattre. Cagaera le fit arrêter, et il est positif qu'un conseil de guerre l'a condamné à mort. Il a été fusillé le 25 à Berga.

» Enfin le général annonce que la désertion augmente dans l'armée chrétienne, et que plus de 80 déserteurs sont venus s'incorporer dans l'espace de quelques jours. »

— On écrit de Saint-Jean-de-Luz, le 31 mars :

« Nous recevons à l'instant des nouvelles de Vera. Les chrétiens, au nombre de 1000 hommes, ont attaqué à deux reprises la faible garnison de ce bourg : deux fois ils ont été repoussés avec des pertes assez fortes.

» Sur ces entrefaites, il est arrivé du renfort aux carlistes, qui ont mis en pleine dispersion les forces chrétiennes, qui étaient poursuivies sans relâche dans toutes les directions. » (Gazette.)

Madrid, 28 mars.

M. Benavides, chargé du rapport sur le projet d'emprunt en a donné aujourd'hui lecture à la chambre des députés. Ce rapport conclut à l'adoption, et la discussion en a été, d'urgence, fixée au surlendemain. On s'est occupé ensuite du budget des affaires étrangères, qui a fourni à M. Arguelles l'occasion de prononcer un très-long discours sur l'intervention, la coopération et le traité de la quadruple alliance. M. Arguelles y a cité les uns après les autres M. Thiers, M. Guizot, M. Molé, lord Palmerston, et il a exprimé l'espoir que le gouvernement saurait au besoin obtenir de la France et de l'Angleterre les secours indispensables pour sauver l'Espagne. Le ministre des affaires étrangères a répondu, en remerciant M. Arguelles de la modération de son langage, que la France avait accompli et continuait à exécuter les stipulations des traités, et que l'Espagne n'avait qu'à se féliciter de l'état de ses relations avec le gouvernement français.

— On écrit de Bayonne, le 5 avril :

« On nous mande que la troisième expédition carliste s'est déjà mise en marche pour l'Aragon, par la vallée de Roncal. On la dit composée de seize bataillons, et on assure que le prétendant marche à sa tête.

» Ce matin, 2 avril, à trois heures, 3,000 hommes sont sortis d'Irun avec quelques pièces d'artillerie, dans la direction de Berra. Le consul d'Espagne et le sous-préfet se sont rendus sur la frontière.

» A la date du 23 mars, Basilio avait quitté Menasalvas et s'était dirigé vers Alcaudète de la Jara, dans le but, à ce qu'on prétend, de passer le Tage dans la partie de Malpica, le général Flinter avait pris ses dispositions pour que l'ennemi ne pût réaliser son dessin ; sa cavalerie avait déjà pris possession du pont de Talavera de la Reina.

» Le général Flinter, avec 892 fantassins et 320 chevaux du corps d'opération des provinces de Tolède et de Ciudad-Real, et 2,175 hommes et 210 chevaux appartenant à la brigade d'opérations de Castille, qui s'est réunie à lui, est arrivé le 22 à Puebla-Nueva où il a passé la journée du 23 afin de prendre les vivres nécessaires.

» Le rebelle Basilio a été obligé de renoncer au projet d'attaquer Talavera ; il suivra probablement la chaîne des montagnes de Tolède pour gagner la province de Ciudad-Real ou Guadaloupe. »

— La *Sentinelle des Pyrénées*, du 3 avril, dit que la troisième expédition carliste s'est déjà mise en marche pour l'Aragon par la vallée de Roncal. On la dit composée de 16 bataillons, et on assure que le prétendant marche à la tête.

— Les carlistes ont levé le siège de Lucena (royaume de Valence), après deux journées de combat où Cabrera figurait à la tête de 16 bataillons et de 7 pièces d'artillerie.

— On écrit de Madrid que les offres de M. Aguado sont de se charger de l'emprunt d'Espagne à commission, et en outre d'armer et équiper, avec les fonds de l'emprunt, une légion de 12,000 hommes, que M. Molé lui aurait permis de recruter dans les rangs de l'armée française. Il y aurait en outre dans la proposition de ce banquier des conditions relatives à sa position personnelle et au règlement de ses anciens comptes. Suivant les prétentions de l'Espagne, il serait débiteur de sommes très-considérables ; suivant lui au contraire, il serait créancier d'environ 30 millions de réaux ; on approuverait ses comptes et on reconnaîtrait sa créance. Du reste aucune stipulation en faveur des anciens créanciers qui seraient complètement abandonnés ; on se contenterait d'une promesse de reprendre le service des intérêts en 1841, promesse dont l'exécution demeurerait nécessairement subordonnée à l'état des finances.

PAYS-BAS. — La Haye, 2 avril.

Hier, la session ordinaire des états-généraux de 1837—1838 a été close en séance publique des deux chambres, assemblées dans la salle des séances de la seconde chambre. Cette séance a commencé à midi et demi, sous la présidence de M. le baron W. Van Brien en Van de Groote Lindt, membre de la 1^{re} chambre qui a fait faire lecture, par le greffier de la chambre, d'une lettre de S. Exc. le secrétaire d'état, portant que vu l'indisposition de M. le comte W. F. Van Reede, lui baron Van Brien en Van de Groote Lindt avait été autorisé par le roi à présider la séance réunie de ce jour.

Ensuite il a été fait lecture d'un arrêté de S. M. le roi, par lequel S. Exc. le ministre de l'intérieur a été désigné pour se rendre, le 3 de ce mois, vers une heure de relevée, à la salle des séances de la seconde chambre et y clore, au nom du roi, la présente session ordinaire des états-généraux.

Cette lecture faite, le président a nommé une commission de huit membres pris dans le sein des deux chambres, afin d'introduire S. Exc. le ministre dans la salle de l'assemblée et de le reconduire après la séance.

Cette commission a été composée de MM. J. W. Dedel, le comte L. van Limburg Stirum, H. Backer, T. C. de Bordes, C. G. Byleveld, le baron M. C. W. du Tour van Bellinchave, le baron W. Roëll van Hazerswonde et J. C. R. van Hoorn van Burgh.

Ces messieurs s'étant absentés quelques momens sont rentrés dans la salle de l'assemblée et ont introduit S. Exc. le ministre de l'intérieur, qui s'est placé devant le trône et a prononcé le discours suivant :

« Nobles et Puissans Seigneurs,

» La session que je viens clore aujourd'hui, d'après les ordres du roi, ne s'est pas moins distinguée que la précédente, aussi bien par l'importance des travaux qui s'y sont faits que par le zèle consciencieux avec lequel Vos Nobles Puissances ont coopéré aux diverses mesures législatives, qui ont été arrêtées successivement.

» Il a été pourvu à l'exigence du service courant, par l'adoption du budget de l'état et des lois qui s'y rapportent, le crédit public a été consolidé de nouveau, et il a été apporté de rechef quelque allégement aux charges imposées pour les besoins de première nécessité.

» Plusieurs autres projets de lois importants ont été également arrêtés pendant cette session.

» Parmi ces projets, la loi concernant la transition de la précédente législation n'occupe pas une des moindres places; l'adoption de cette loi a assuré encore dans le courant de cette année l'introduction de la nouvelle législation néerlandaise et des institutions judiciaires.

» L'adoption des crédits extraordinaires pour la marine et la guerre, et l'unanimité qui a marqué cette adoption près de la seconde chambre, mettent le gouvernement à même de soigner avec calme le règlement définitif de nos régimens.

» La continuité d'une semblable unanimité, Nobles et Puissans Seigneurs, ne peut tendre qu'à la consolidation du bien-être à l'intérieur et qu'à imprimer du respect au dehors, comme elle doit aussi soutenir le roi dans la réalisation de ses vœux, qui toutes ont invariablement pour but la prospérité du pays et le bonheur du peuple néerlandais.

» C'est au nom du roi que je déclare close la présente session ordinaire des états-généraux. »

Après ce discours la commission a reconduit S. Exc. le ministre, et l'assemblée s'est séparée.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 11 avril.

Par un arrêté du 30 mars dernier, la régence de la ville de Luxembourg a prohibé l'introduction en ville du bois vert et du bois vert mêlé de bois mort. Cette mesure de police a été prise dans l'intérêt des propriétés boisées qui, dans les environs de la forteresse, sont dévastées par des délinquans qui viennent vendre aux habitans de Luxembourg le produit de leur rapine. Cependant, cette défense sera revisée après la conclusion des affaires politiques.

— Par arrêté du 2 de ce mois, le gouvernement général du grand-duché a, sur la proposition de l'administration de la ville de Luxembourg, établi un nouveau tarif de perception pour les taxes municipales à l'entrée de la ville. Nous publierons prochainement ce tarif.

Un autre arrêté du même jour a pour objet de compléter le règlement de perception des mêmes taxes, par plusieurs dispositions dont l'expérience a démontré l'utilité; nous les publierons également.

— On tient pour certain que S. M. le roi grand-duc a bien voulu accorder à la société du Cercle littéraire, établie à Luxembourg, le prêt d'une somme considérable, à un intérêt très-moïque, sous la condition que les acquéreurs du bâtiment de la société se rendraient solidairement garans du remboursement.

— On lit dans le *Lynx* :

« Quelle sera la position de la Belgique, si le traité du 15 novembre reçoit enfin son exécution? elle perdra quatre cent mille habitans et la perte des contributions qu'ils versaient au trésor; elle restera ouverte sur une plus grande étendue, et sans point de

défense contre la Hollande; ses forteresses du côté de la France seront démolies, sans autre appui que la neutralité, si ses voisins viennent à se battre, c'est elle, en dépit des traités, qui leur servira de champ de bataille. Elle n'aura plus à se mêler de la politique européenne, et le génie diplomatique de M. de Theux ne lui sera plus bon à rien. Elle payera les rails-ways d'Anvers à Cologne et les petits bénéfices du transit exceptés, l'Angleterre seule en profitera.

» Pour son commerce la Hollande ne la ménagera point; la Prusse, plus mécontente que jamais, ne la favorisera guère; les deux grandes puissances qui la protègent ne sacrifieront pas leurs intérêts aux siens, et pour ses opérations maritimes et ses expéditions lointaines, elles se réduiront à bien peu de chose, jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé les navires marchands qu'elle a perdus, et recréé une marine royale. A la vérité, elle aura une armée moins nombreuse à entretenir, mais que fera-t-elle de ses officiers? à combien se monteront les pensions de retraite? que deviendront une foule de soldats qui n'ont plus l'habitude du travail? et que d'exigences n'aura-t-elle point à satisfaire? beaucoup de patriotes, dans les parties du Limbourg et du Luxembourg, hésiteront peut-être à demeurer sous la domination du roi des Pays-Bas. Ils auront droit à des indemnités; on les leur a promises. A quelle somme se monteront-elles? et les deux invasions de la France accourue au secours de la révolution, qui en payera les frais? on sait que la question n'en a été qu'ajournée: pense-t-on que nos alliés nous aient fait gratis, et au prix du sang de leurs soldats, un aussi beau cadeau que celui de notre indépendance neutralité? le beau-père le voudrait, que les chambres n'y consentiraient pas.

» Ce n'est pas tout: les 24 articles une fois acceptés par le roi Guillaume, il faudra bien en subir les conséquences, il serait trop tard de revenir sur des conventions qui, d'après un Nothomb et tous nos hommes d'état, ont, depuis sept ans, constitué notre droit public, et nous aurons à payer notre part de la dette avec les arrérages. On demandera de nouveaux arrangements, et l'on se refusera au paiement des termes échus, sous prétexte des dépenses extraordinaires que nous a occasionnées la lenteur du roi dépossédé, à sanctionner l'acte de la spoliation; mais ce n'est point ainsi que se jugent les procès même qui traînent le plus en longueur, et il n'a été écrit nulle part que celle des deux parties qui avait le plus à se plaindre, serait dépouillée de tous ses droits, si elle n'acquiesçait sur-le-champ aux conditions qui lui étaient proposées. D'ailleurs, si nous avons fait des sacrifices, la Hollande n'en a-t-elle pas fait comme nous? n'a-t-elle pas aussi son armée sur le pied de guerre? N'a-t-elle pas, en outre, tout obérée qu'on la prétend, avancé à notre acquit huit fois huit millions quatre cent mille florins? Et si nous avons emprunté pour construire des chemins de fer, si nous avons besoin d'emprunter encore pour indemniser les victimes de la révolution elle qui en a été la première victime, est-il juste de l'en rendre responsable? On criera que nous ne sommes point Belges, que nous plaçons la cause des Hollandais; ce n'est pas vrai, nous plaçons la cause de la justice; nous dirons les choses comme elles sont; et nous n'avons d'autre but dans ce court exposé que de montrer à nos concitoyens les difficultés de la situation où les a réduits l'union catholico-libérale.

» Nous dirons, dans un prochain article, où en est cette trop fameuse union, et les embarras intérieurs qui doivent résulter de la scission déjà commencée et près d'éclater avec plus de violence entre les deux parties dont elle se compose, et qui n'ont pu se rapprocher un instant que sous la réserve avouée de part et d'autre, de se disputer ensuite à qui recueillerait les fruits de la victoire remportée sur le principe conservateur. »

— On écrit de Berlin, 31 mars :

Hier ont été promulguées d'importantes et nombreuses innovations. L'armée vient d'être divisée en plusieurs parties, dont chacune embrasse deux corps d'armée. Les princes de la famille royale qui avaient eu jusqu'à ce jour des commandemens de corps d'armée en sont privés, à l'exception du fils du prince Guillaume, lequel est nommé commandant de la garde royale. La première division de l'armée, composée des premier et deuxième régimens, est commandée par le prince royal, le duc de Pinjeun. Le deuxième est commandé par le prince Guillaume, la troisième par le prince de Dusseldorf. Aucun traitement n'est attaché à ces commandemens. Ce règlement ne sera en vigueur que par la Hollande veut s'exposer général d'infanterie de Muffling est nommé commandant de la première division et le grand-duc Paul de Mecklembourg est nommé commandant de la seconde. On se soumettra à des conditions que l'on voudra lui imposer, puis long-tems l'armée n'avait subi un tel traitement. (Gazette de Berlin, 31 mars.)

— On écrit de Trieste, 24 mars : On a appris avec quelque surprise que le commandement supérieur de la Hollande est resté vacant pendant plusieurs jours, en attendant que l'on ait pu constituer de leur propre chef une guerre qu'elles ont parue. (Lynx.)

raux. Ce dernier, dont le nom ne nous est pas encore connu, a livré plusieurs combats aux Syriens; on dit que dans l'une de ces affaires il a été blessé dangereusement.

— On écrit de Vienne, 26 mars :

Des lettres de commerce arrivées d'Alexandrie nous apportent la nouvelle que les Egyptiens ont éprouvé un échec assez important en Syrie. La plus grande partie de ce pays serait en révolte. Toutefois rien d'officiel ne garantit jusqu'à présent cette nouvelle.

La noblesse de cette ville a établi, sous les auspices du prince Metternich, une loterie d'une infinité d'objets de prix pour venir au secours des victimes de l'inondation de Pesth et de Bude. Ces objets seront exposés dans une salle publique. On pense distribuer 100,000 lots.

(Gazette de Hanau.)

— La Gazette Universelle de Leipsick mande de Munster que l'archevêque, ayant donné sa parole d'honneur de ne pas sortir du rayon de la forteresse, se promène tous les jours seul en ville, sans être accompagné de personne; il a aussi renoncé à la protestation aux clauses, etc., relatives au traitement qui revient comme tel à l'administrateur-capitulaire, et par suite l'archevêque touche actuellement son traitement en entier, déduction faite des frais ordinaires d'administration.

— On écrit de Mayence, le 26 mars, à la Gazette Universelle d'Augsbourg :

« Le baron Los Vallès a passé ces jours derniers par cette ville. Le véritable but et les résultats de son dernier voyage à Berlin, à Vienne et à St-Petersbourg, nous sont aussi inconnus qu'aux diverses feuilles qui en ont parlé de la manière la plus contradictoire. Nous savons seulement qu'il a formellement nié le bruit répandu par plusieurs journaux de Paris qu'il serait formé sous peu un corps franc de Français au service de don Carlos. Il a ajouté que le petit nombre de Français qui, depuis le commencement de la guerre, ont pris service dans l'armée carliste, se sont battus avec tant de bravoure, que d'environ 80 officiers, plus de la moitié sont morts sur le champ de bataille, tandis que la plupart des autres portent d'honorables blessures. Les autres officiers étrangers se sont conduits tout aussi glorieusement: tous les Espagnols leur rendent avec joie ce témoignage. Bien que don Carlos reconnaisse avec gratitude l'intérêt que plusieurs étrangers ont porté à sa cause, il reste fidèle au principe adopté dès le début de cette lutte nationale, en ne cherchant son appui que dans les Espagnols. L'assertion qu'on aurait l'intention de mettre le maréchal Bourmont à la tête des carlistes et de faire prendre la cocarde à un corps de légitimistes français, repose sur une complète ignorance des rapports avec Louis-Philippe.

» Au quartier-général carliste on songe si peu à vouloir inspirer la moindre méfiance au roi des Français, qu'on a même repoussé l'offre des deux fils du maréchal Bourmont (le plus âgé et le plus jeune) d'entrer au service de don Carlos. Peut-être que les feuilles légitimistes ont entendu parler de ces offres et qu'on a ainsi confondu le nom de ces fils avec celui du maréchal, qui s'est trouvé tout aussi peu au quartier-général carliste que M. François Duval, de Genève. On avait dit que le comte Montalivet avait refusé au baron Los Vallès la permission de retourner par Paris en Espagne. Le baron n'a pas demandé cette permission et se rend d'ailleurs en Angleterre, où il compte faire un court séjour, afin d'aller de là en Espagne. Du côté des Pyrénées, il existe toujours de grandes difficultés pour entrer dans la Péninsule, ainsi qu'il résulte des relations publiées par M. de Vaerst, rédacteur du Journal de Breslau. »

— Un Anglais a calculé que depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours, on a publié assez de livres pour en former une pyramide, dont la base serait six fois plus grande que celle de la grande pyramide d'Egypte, de Gyzech (laquelle a 600 pieds de côté), et qui s'élèverait jusqu'à la lune.

Nous ne savons où ce mathématicien a été chercher les bases de son calcul, qui paraît exagéré. Napoléon a calculé, et ses résul-
tats sont les suivants, que les pierres de cette même pyramide sur-
passent, la colonne a un mur de 8 pieds de haut qui ferme-
dardes qui la commandance. (Belge.)

Des renseignements pos-
hors de combat. Si Tri-
toute la colonne était per-
» Le 13, Cagaera aya-
Ripoll, fut forcé de se quit-
Mais aux environs de une colossale doit passer en partie à la
l'avait abandonnée sans religion anglicane. »
positif qu'un conseil de gue-
le 25 à Berga.

» Enfin le général annon-
mée christine, et que plus
dans l'espace de quelques j

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE PUBLIQUE.

MERCREDI, 18 avril 1838, vers deux heures de relevée, à la requête de MM. Marson, propriétaire à Luxembourg, et J. N. Noël, professeur à l'université de Liège, il sera procédé par le ministère du notaire Weber d'Eich, à la vente publique d'une **BRASSERIE**, avec une maison d'habitation appelé *Mullersch*, un moulin à platre mu par la rivière dite Petrusse, hangards, jardins et prés, le tout d'un tenant, situé au village de Hollerich actuellement occupé par le sieur J. Archen, fils, brasseur à Hollerich.

L'acquéreur de cet établissement y entrera en jouissance au jour même de la vente, et toutes facilités lui seront données pour les paiements du prix d'acquisition.

La vente aura lieu à Hollerich, en la demeure du sieur Buchholz, aubergiste.

BAINS PUBLICS.

Le soussigné prévient que ses bains seront ouverts **DIMANCHE** prochain, 15 de ce mois.

BECKER, fils.

SEIGNEURIE Deutsch-Brodersdorf

LA VENTE PAR ACTIONS

DE LA BELLE ET RICHE

SEIGNEURIE DEUTSCH-BRODERSDORF, sur la Leitha en Basse-Autriche, avec toutes ses dépendances, consistant en château, parc anglais, bâtimens d'économie, métairie, distillerie, terres labourables, prés, forêts, dîmes, droits seigneuriaux, chasse, etc.

Évaluée juridiquement à UN MILLION 52,500 fl. val. de Vienne et de

L'HOTEL DE LA LANDSTRASSE, N° 381, A VIENNE,

AVEC

GRAND JARDIN,

d'une valeur de 125,980 florins v. de V.

aura lieu **IRRÉVOCABLEMENT LE 5 MAI 1838** à Vienne, en présence du public, sous la garantie du gouvernement.

Les gains accessoires de cette vente sont de florins 50,000, 25,000, 12,500, 10,000, 7500, 6500, 6000, 5000, 2500, 2000, 1000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE, 20 FRANCS.

Pour 120 frs. 7 actions, dont 1 rouge gagnant forcément, pour 200 frs. 13 actions, dont 2 rouges, 20 actions, dont 3 rouges pour 300 francs.

Cette vente offre un avantage particulier que n'a encore présenté aucune autre: ce sont des actions primes bleues dont le moindre **GAIN SUR EST DE FLORINS 500**, lesquelles concourent d'abord à tous les lots du tirage principal et participent en outre, ainsi que les actions rouges, à un tirage spécial de 100 primes de fl. 50,000, 25,000, 7500, 6500, etc.

Une telle action bleue n'est accordée qu'aux acheteurs de 500 actions, mais pour faire jouir aussi de cette prérogative les preneurs d'une moindre quantité, on fournira sur 12 actions avec 2 rouge pour 240 fr. un bon de participation au porteur pour la 40^e partie d'une de ces actions primes bleues, donnant droit à la juste part de tous les gains échéans de cette action.

En s'adressant directement à la maison soussignée qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les actions, le prospectus français de même que le bulletin officiel de tous les n^{os} gagnans, franc de port.

Le paiement des actions peut se faire après leur réception.

Écrire sans affranchir.

J. N. TRIER ET COMP.,

Banquiers et Receveurs-généraux à Francfort s/M.

EN VENTE

chez J. LAMORT, imprimeur à Luxembourg :

ARRÊTÉ ET RÉGLEMENT ORGANIQUES

DE

L'ATHÉNÉE ROYAL GRAND-DUCAL
DE LUXEMBOURG.

Rönlgl. Großherzogl. Athendäum von Luxemburg.

Allerhöchste Verfügungen

die Einrichtung desselben betreffend.

PRIX : 23 cents (50 centimes).

— IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.